

*Ille-et-Vilaine.* — 40.578 oui, 65 non; 40.643 votants contre 29.585 n'ayant pas voté (70.228 inscrits).

*Finistère.* — 20.088 oui, 21 non; 20.109 votants contre 56.096 n'ayant pas voté (76.205 inscrits).

*Morbihan.* — 30.382 oui, 31 non; 30.413 votants contre 39.686 n'ayant pas voté (70.009 inscrits).

*Loire-Inférieure.* — 19.059 oui, 23 non; 19.082 votants contre 60.218 n'ayant pas voté (79.300 inscrits).

OBSERVATIONS. — « Les résultats adressés par le ministre de la Justice à celui de l'Intérieur ont été réunis à ceux qui ont été transmis à celui-ci par les préfets.

Le ministre de la Guerre s'est réservé de faire connaître directement au Premier Consul les votes de l'armée. »

On ne manque pas d'être frappé du très grand nombre des abstentionnistes (Côtes-du-Nord 60.577, Loire-Inférieure 60.218, Finistère 56.096, Morbihan 39.686, Ille-et-Vilaine 29.585), et du chiffre extrêmement faible des « non » (Ille-et-Vilaine 65, Côtes-du-Nord 41, Morbihan 31, Loire-Inférieure 23, Finistère 21).

R. DURAND.

## II

### Une répercussion en Bretagne de la Révolte des Cent-Jours

Une récente étude de M. Gabory, parue dans les *Mélanges* offerts à M. Joseph Loth à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance <sup>(1)</sup>, est venue apporter quelques lumières sur le mouvement insurrectionnel chouan, qui éclata en Bretagne et en Vendée à la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan.

Cette révolte, qui suscita en Vendée des luttes assez sérieuses, n'eut pas en Bretagne un très gros retentissement et n'affecta guère — M. Gabory l'a montré — que les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure. Pourtant, elle

(1) E. GABORY, *La Révolte des Cent Jours en Loire-Inférieure*, article extrait des « Mélanges Bretons et Celtiques offerts à M. Joseph Loth ».

inquiéta vivement les chefs impériaux de la région, non sans raison, car ils n'avaient, à leur disposition, qu'un nombre de troupes fort restreint.

Une lettre retrouvée récemment dans des papiers de famille apporte une preuve évidente de cette pénurie <sup>(2)</sup>. Elle émane du général de Bigarré, qui dirigeait les opérations militaires dans le Morbihan, et était adressée, quelques jours après la défaite des chouans à Redon, le 4 juin 1815, au commandant de la place de Fougères, Jacques Rattazzi.

Ce Rattazzi est une de ces curieuses figures de l'épopée napoléonienne, quasi-aventurier et quasi-grand seigneur, dont la vie extraordinaire mérite bien une courte digression.

Il était né en Piémont, à Alexandrie, le 14 août 1774, fils aîné d'Urbain Rattazzi, originaire de Gênes et de Rose Solari. Il fut, très tôt, destiné à la vie militaire, puisque, le 1<sup>er</sup> mars 1792, il entra, en qualité de soldat, au service du roi de Sardaigne. Victor-Amédée, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, comme il s'intitulait dans ses diplômes, lutta alors avec l'Autriche, contre la France révolutionnaire. Jacques Rattazzi gagne bientôt ses galons de sous-lieutenant et passe avec ce grade, le 21 août 1793, dans le régiment de Tortone. Moins de deux ans après, le 24 juin 1795, il est fait lieutenant <sup>(3)</sup>. Mais l'armistice de Cherasco, de mars 1796, puis le traité de Paris, en établissant une paix aussi définitive qu'inéluctable entre Bonaparte et Victor-Amédée, viennent ruiner son avenir militaire. L'armée du roi de Sardaigne est licenciée. Abandonnant alors son ancienne patrie pour suivre celui-là dont le prestige auprès des enthousiastes avait un si puissant attrait, le jeune officier entre au service du futur empereur. Avec lui il participe à toutes les grandes campagnes. Il n'est plus que simple soldat, mais un soldat de Bonaparte vaut bien un lieutenant d'un roi obscur. Bientôt, du reste, il retrouve ses galons. D'abord détaché à l'armée du camp de Boulogne où, dans le régiment des tirailleurs du Pô, il retrouve son grade de lieutenant, il est incorporé ensuite dans la grande Armée, et là, depuis novembre 1805 jusqu'en 1814, il suivra, avec des fortunes diverses, l'épopée impériale. Capitaine en 1800, chevalier de la Légion d'honneur en 1809,

(2) Cette lettre, comme toutes les pièces concernant Jacques Rattazzi, est conservée dans les archives de la famille Rattazzi.

(3) Cette nomination, signée Victor-Amédée, est datée du 9 août 1795.

chef de bataillon en 1813, tels sont ses états de service. Il est à Austerlitz en 1805, combat contre l'Autriche en 1809 et est blessé à Essling. Il participe à la campagne de Russie en 1812 et est de nouveau blessé devant Polotsk le 12 août, puis le 18 octobre; enfin il fait la campagne d'Allemagne de 1813, et c'est en défendant la place de Torgau que le 15 janvier 1814, il est fait prisonnier. A cela, sans doute, dût-il de ne pas être tué dans la campagne de France.

Libéré après l'armistice de 1814, le commandant Rattazzi gagna Rennes où cantonnait son régiment, le onzième d'infanterie légère. Mais — et l'on ne saurait s'en étonner — la Restauration s'empessa de le mettre en demi-solde. Aussi, pendant les Cent-Jours, le chef de bataillon de l'Empereur fut-il un des premiers à reprendre du service. Caffarrelli, le général commandant la place de Rennes, qui craignait peut-être que l'insurrection chouanne s'étendît sur les limites de la Bretagne et de la Normandie, dans ce pays fougèrais où les chouans avaient toujours trouvé tant de soutiens, l'envoya commander la place de Fougères.

Et c'est à ce poste que nous le trouvons quand Bigarré lui adressa la lettre suivante :

A Rennes, ce 15 juin 1915,

à 7 heures du matin.

« Monsieur le Commandant, au reçu de la présente, ordonnez à un détachement de cinquante hommes d'artillerie de marine, commandé par un officier, de partir sur-le-champ de Fougères, et d'aller coucher ce soir à Saint-Aubin<sup>(4)</sup> et demain à Rennes. Ayez soin de composer ce détachement des hommes les plus capables de soutenir la marche : je vous renverrai ces hommes dans trois ou quatre jours.

» Si vous voulez envoyer prendre des armes à Rennes, on vous délivrera 60 fusils et des munitions en conséquence; il serait bon que ce fussent les Gardes Nationales eux-mêmes (*sic*) qui vinssent les prendre. Vous pourriez inviter M. Fécelier à en prendre le commandement.

» Gardez-vous bien pendant l'absence des cinquante hommes qui pour ce moment me sont indispensables.

(4) Saint-Aubin-du-Cormier, petite ville située entre Fougères et Rennes, à 28 kilomètres de cette dernière ville.

L'exemple de Redon doit vous prouver qu'une petite troupe bien retranchée doit résister à des masses énormes.

» Je vous salue d'amitié,

» Le L<sup>t</sup> G<sup>l</sup> C<sup>te</sup> DE BIGARRÉ. »

Cette lettre est curieuse et appelle quelques réflexions : écrite après le 16 juin 1815, elle se place après la défaite des chouans à Redon (à laquelle elle fait allusion) et la bataille d'Auray, qui eut lieu le 20 juin. C'est en vue de cette bataille que Bigarré demandait cinquante hommes à Rattazzi et il est fort probable que dès ce moment le plan de l'attaque était prêt; le jour lui-même devait être fixé, puisque le général espérait pouvoir renvoyer les hommes à Fougères après trois ou quatre jours.

Mais cette lettre est intéressante par d'autres détails. Elle nous montre le tout petit nombre d'hommes dont disposaient les autorités impériales en Bretagne, leur grande pauvreté en munitions. Une fois les cinquante hommes partis de Fougères, les forces de la place étaient singulièrement diminuées. Dans la crainte d'un coup de main chouan, Rattazzi avait sans doute mobilisé les Gardes Nationales, troupes sûres par excellence. Bigarré ne peut mettre à leur disposition que 60 fusils (ce qui nous en dit long sur la richesse en armes de la place de Rennes!); encore devront-ils venir les prendre eux-mêmes. Et pour rassurer Rattazzi, qu'une telle diminution d'hommes ne va pas manquer d'alarmer, Bigarré lui cite l'exemple de Redon qui a résisté à des masses énormes. Le ton général de la lettre reste, malgré tout, assez inquiet.

Il n'y avait vraiment pas de quoi : à Auray, à la Roche-Servière, à Thouars, le même jour, les chouans étaient battus et l'insurrection écrasée<sup>(5)</sup>. Victoire au demeurant bien inutile : deux jours auparavant la défaite de Waterloo avait irrémédiablement compromis la cause de l'Empire<sup>(6)</sup>.

Jacques LEVRON.

(5) GABORY, *art. cité*, p. 4 et 5.

(6) On aimera peut-être savoir ce que devint Rattazzi : Après la seconde chute de l'Empire, il revint habiter Rennes et régularisa sa situation civile en se faisant naturaliser Français. Peu de temps après, en 1819, il épousait la descendante d'une vieille famille bretonne : Marie-Thérèse de la Motte du Portal, dont il eut de nombreux enfants. Il reprit du service sous Louis-Philippe dans les gardes nationales. Il ne mourut qu'en 1866.